



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention départementale en faveur des bénéficiaires du RSA - Financement 2011 des structures d'insertion par l'activité économique

Rapport n° CP/2011/742

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport concerne les demandes d'aides financières présentées dans le cadre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le présent rapport vise à arrêter le montant des subventions pour 2011 pour les organismes ayant fait parvenir les demandes d'aide.

Solde de subvention aux structures d'insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers et entreprises d'insertion), contribuent depuis plusieurs années à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA du département.

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde à ce titre une aide financière qui permet de rémunérer leur personnel ainsi que les actions entreprises.

- **Les entreprises d'insertion.** Une avance de 1 578 388,70 € ayant été déjà été versée en janvier dernier, il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **790 868,30 €** correspondant au solde de la subvention 2011 des entreprises figurant au tableau annexé.

Le solde, suite aux modifications des modalités de financement en 2011, afin de s'appuyer sur le nombre de bénéficiaires du RSA embauchés, représente 30 % du montant de la subvention calculé en début d'année et augmenté du reliquat disponible. Celui-ci a permis de tenir compte des demandes supplémentaires faites par les entreprises. 32 postes étaient demandés, les moyens ont permis d'en accorder 16, ce qui porte à 353 postes le volume annuel financé en 2011.

- **Les chantiers d'insertion.** Une avance de 717 017,70 € ayant été déjà été versée en janvier dernier, il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **361 429,30 €** correspondant au solde de la subvention 2011 des chantiers d'insertion figurant au tableau annexé.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 439 000,00 €	1 143 593,60 €	1 143 297,60 €
32057	65-65738-564	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide pour 2011 le versement d'un solde aux associations figurant aux tableaux annexés, pour un total de 1 152 297,60 €.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer les avenants correspondants. Ces avenants sont conclus avec les bénéficiaires sur la base des avenants types approuvés par délibération n° CP/2010/331 du 3 mai 2010 et CP/2010/460 du 5 juillet 2010.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL